

# Élections Européennes 2019

Le 26 mai 2019



***le 28 mai 2019 - vous avez VOTEZ !***

La loi du 25 juin 2018 a introduit un changement majeur en France : l'adoption d'une circonscription unique mettant fin aux huit circonscriptions régionales. Chaque parti devra présenter une liste de candidat pour l'ensemble du territoire français de 79 candidats. Le système de la représentation proportionnelle est toujours conservé. A l'issue du scrutin, les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.



***Attention***

***les bureaux de votes sont ouverts à la salle des fêtes de 8h à 18h***